

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° 10.05 DU 8 AVRIL 2010

**MODIFIANT LA CONVENTION TYPE FIXANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES
D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET DES AVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE POUR LE IX^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION (2010-2012)**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu la délibération 09-19 approuvant la révision du 9^{ème} programme de l'agence pour la période 2010-2012

DÉLIBÈRE

Article 1

La convention type, fixant en son titre 1 les conditions générales d'attribution des subventions et des avances de l'agence de l'eau Seine-Normandie et en son titre 2 les conditions particulières, est modifiée comme suit :

Le dernier alinéa du 5-1 du titre 1 est supprimé.

Article 2

La présente délibération s'applique aux conventions d'aides signées à compter du 8 avril 2010.

Le Secrétaire
Directeur général de l'Agence
de l'Eau de Seine-Normandie



Guy FRADIN

Le Président
du Conseil d'administration



Daniel CANÉPA